

Chères adhérentes, chers adhérents,

Puisque janvier n'est pas encore terminé, nous vous envoyons à nouveaux nos voeux pour 2017. Vous trouverez dans le 4/4 de ce trimestre un résumé de nos différentes actions, et l'appel à cotisation pour l'année 2017 !

### **Sélection en master : ministère, CPU et étudiants trouvent un compromis (septembre 2016)**

L'AÉPU a été conviée au MENESR à une réunion sur la sélection Master (voir sur le site <http://www.aepu.fr/index.php/telechargements/send/6-aepu-docs/414-cp-cr-aepu-ffpp-selection-master>). Nous sommes en attente d'un prochain RdV, qui avait été annoncé pour le début d'année 2017. Si l'on s'en tient au protocole d'accord, que devrait venir confirmer un décret incessamment, il n'est pas obligatoire de sélectionner les étudiants souhaitant suivre un Master de psychologie à la fin de la L3 dès cette année. Mais par la suite certainement, ce sera la loi. Une dérogation nous permet de sélectionner les étudiants à la fin du Master 1 pour 1 an (dérogation très ponctuelle pour la psycho et le droit). Notre statut dérogatoire permettant la sélection à la fin du M1 ne devrait donc pas se poursuivre. Benoit Schneider est en train de faire un sondage sur la sélection dans le cadre du panorama mais toutes les facs ne répondent pas et elles sont parfois en train actuellement de prendre leur décision : trop tôt pour avoir un aperçu précis.

**Éthique de la recherche.** Les décrets d'application de la loi Jardé, qui régleme toute la recherche impliquant la personne humaine, ont été publiés le 17 novembre 2016. Les points importants de cette lois seront repris bientôt de façon un peu détaillée par l'AÉPU mais sachez dès à présent que le texte ne concerne plus les « Recherches biomédicales » mais les « Recherches impliquant la personne humaine » (RIPH). Les Comités de protection des personnes (CPP) seront coordonnés par la Commission nationale des RIPH, qui fera l'attribution des dossiers de façon aléatoire. Les RIPH doivent passer par un CPP, y compris les "recherches interventionnelles qui ne comportent que des risques et des contraintes minimales", qui sont fixées par arrêté par une liste qui mentionne certaines recherches en psychologie (<http://social-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/recherche-et-innovation/article/recherches-impliquant-la-personne-humaine>).

**Journée d'étude de la FIED.** L'AÉPU sera partenaire de la Fédération Interuniversitaire de l'Enseignement à Distance (FIED) lors de la journée d'étude organisée par celle-ci, au mois de mai prochain. Si vous êtes intéressé-e pour y présenter une communication sur votre pratique d'enseignement à distance, merci de contacter Jérôme Clerc rapidement ([jerome.clerc@univ-lille3.fr](mailto:jerome.clerc@univ-lille3.fr))

**Projets de recherche radicalisation.** Dans le cadre du partenariat avec la FFPP, l'AÉPU était présente le 11 janvier dernier au Ministère de la Santé lors d'une réunion organisée par le cabinet de la ministre au sujet de la radicalisation. Notre président s'y est fait l'écho de plusieurs projets de recherches possibles sur cette question, qui seraient portés par des collègues adhérents. Ces projets ont été soumis pour financement au Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.

**Congrès FFPP.** Nous vous rappelons que votre adhésion à l'AÉPU vous permet ipso facto d'être membre de la FFPP. Celle-ci tient son congrès quadriennal à Paris les 3-4 février prochain. Vous y êtes les bienvenus, et le bureau de l'AÉPU vous encourage à y être présent-e pour faire valoir la voix des universitaires en psychologie au sein de la fédération. Toutes infos utiles sur <http://www.psychologues-psychologie.net/>

**Séminaire Troubles du comportement chez l'enfant.** Comme indiqué dans le 4/4 d'octobre dernier, l'AEPU s'est associée financièrement à l'organisation d'un séminaire sur les troubles du comportement chez l'enfant entre janvier à mai 2017 (Isabelle Roskam, psychologue, Antoine Guédeney, pédopsychiatre, Jean-Pierre Rosenczveig, magistrat, Richard Tremblay, pédiatre, psychologue, Pierre Castelnau, neuropédiatre, Stanislas Morel, sociologue, Catherine Blaya, de l'observatoire International de la Violence à l'École, Association AIRE/ITEP avec Gilles Gonnard ; François Delacourt avec Philippe Jeammet, pédopsychiatre & Céline Thiou, réalisatrice du film Sales gosses). Si vous souhaitez assister à l'une de ces 8 dates, l'AEPU dispose de places pour 1 voire 2 adhérents à chaque séance, nous souhaitons juste que la (les) personnes assistant à une séance envoient ensuite à notre secrétaire Marianne Jover ([marianne.jover@univ-amu.fr](mailto:marianne.jover@univ-amu.fr)) un très court descriptif de ce qui s'est dit (3 à 5 lignes), afin de garder une trace de chaque séance. L'AEPU remboursera les frais de déplacement A-R des adhérent-e-s intéressé-e-s, ceci afin de faciliter la participation aux séances.

Si vous êtes intéressé-e, merci d'envoyer un mail à notre trésorier Youssef Tazouti ([youssef.tazouti@univ-lorraine.fr](mailto:youssef.tazouti@univ-lorraine.fr)), en précisant quelle-s séance-s vous intéresserai-ent. Nous ferons au mieux pour permettre aux collègues d'assister à la ou aux séances qui les intéressent.

**Correspondants AEPU.** Nous manquons de -visibilité sur les- correspondants locaux de l'AEPU : si vous êtes vous-même correspondant-e ou si votre établissement n'a pas de correspondant local et que vous souhaitez jouer ce rôle, merci de le confirmer par retour de mail à notre trésorier Youssef Tazouti. Le correspondant local anime localement le groupe de collègues adhérents, en relayant l'information émanant du bureau (top-down) et en faisant à ce dernier toute proposition (bottom-up) d'action ou de réflexion sur les missions et/ou le statut d'enseignant-chercheur. AEPU needs you !

Nous avons notre **assemblée générale d'hiver samedi prochain 21 janvier de 14h à 16h** à l'INETOP 41 rue Gay Lussac 75005 Paris. Le matin même, nos collègues toulousaines Hélène Ricaud-Droisy et Claire Safont-Mottay animeront un débat sur les flux de L1, de 10h à 12h au même endroit que l'AG. Nous vous y attendons nombreux ! N'oubliez pas que les UFR ou départements peuvent décider de rembourser les frais de déplacement des collègues qui se rendent aux réunions de l'AEPU, qu'il s'agisse de réunions thématiques ou d'AG. Nous vous encourageons à demander ce remboursement auprès de votre UFR ou département et venir renforcer les connexions entre les universités.

Vous trouverez ci-joint notre appel à cotisation 2017, à faire circuler sans modération,

A très bientôt,

Le bureau de l'AEPU